

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/16/09/08

Date de convocation :

12/09/2022

Objet de la délibération :

Tarifs affouage 2023

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

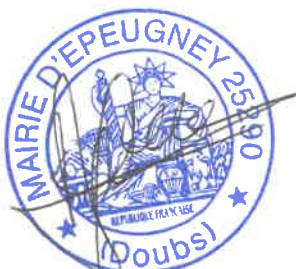
23/09/2022

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

12/09/2022

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le seize septembre à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Guillaume CRETIN - Romuald TAUVERON – William RUSTERHOLTZ – David MARTIN – Jean-Michel CLEMENT - Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : Mégane GAUTHIER - Nicolas DEAU – Stéphane LOGUIOT – Éric CLEMENT – David MARTIN

Absent non excusé : John WETZEL

Procuration : Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON
Nicolas DEAU à Gwénaél LE GALLO
Stéphane LOGUIOT à Guillaume CRETIN
Éric CLEMENT à Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Romuald TAUVERON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Mr CRETIN Guillaume, Vice-Président de la commission Bois propose au Conseil Municipal de fixer des tarifs pour l'affouage 2023.

Le tarif en vigueur est de 7.50 € le stère.

Un abattement de 25% était appliqué en 2021 et 2022 uniquement pour les bois déperissants.

La commission Bois propose la reconduction de ce tarif et de l'abattement dans les conditions susmentionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, vote pour.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire,
Romuald TAUVERON

